

Dossier Technique Immobilier

Numéro de dossier : 2023YLO01057
Date du repérage : 15/07/2023



Désignation du ou des bâtiments
<p><i>Localisation du ou des bâtiments :</i> Département : ... Gers Adresse : Au Parribets Commune : 32300 PONSAN SOUBIRAN Section cadastrale C, Parcelle(s) n° 443 Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété : , Lot numéro Non communiqué Périmètre de repérage : Maison mitoyenne et annexes</p>

Désignation du propriétaire
<p><i>Désignation du client :</i> Nom et prénom : ... représentée par Mme ENFON Joëlle (Tutrice) - Madame TOUZANNE Eva Adresse : Au Parribets 32300 PONSAN SOUBIRAN</p>

Objet de la mission :
<input checked="" type="checkbox"/> Audit Energétique

Audit énergétique réglementaire

N°audit : A23320057994R
Date de visite : 15/07/2023
Établi le : 16/07/2023
Valable jusqu'au : 15/07/2028

Propositions de travaux pour réaliser une rénovation énergétique performante de votre logement.



Adresse : **Au Parribets**
32300 PONSAN SOUBIRAN

Type de bien : Maison Individuelle
Année de construction : Avant 1948
Surface habitable : 144 m²
Nombre de niveaux : 2

N°cadastre : C 443
Altitude : 260 m
Département : Gers (32)

Propriétaire : représentée par Mme ENFON Joëlle (Tutrice) - Madame TOUZANNE Eva
Adresse : Au Parribets 32300 PONSAN SOUBIRAN



Etat initial du logement
p.3



Scénarios de travaux en un clin d'œil p.8

Scénario 1 « rénovation en une fois » Parcours de travaux en une seule étape p.9



Scénario 2 « rénovation par étapes » Parcours de travaux par étapes p.14



Les principales phases du parcours de rénovation énergétique p.22



Lexique et définitions p.23

Informations auditeur

Société EXPYR
1, Impasse de Montréjeau
65130 CAPVERN
tel : 06 76 84 15 68
N°SIRET : 909 453 144 00018

Auditeur : LOUBEAU Yannick
Email : contact@expyr.fr
N° de certification : AE-CPDI0285
Organisme de certification : I.Cert
Nom du logiciel : LICIEL Diagnostics v4 [Moteur TribuEnergie: 1.4.25.1]



Décret n° 2022-780 du 4 mai 2022 relatif à l'audit énergétique mentionné à l'article L. 126-28-1 du code de la construction et de l'habitation Arrêté du 4 mai 2022 définissant pour la France métropolitaine le contenu de l'audit énergétique réglementaire prévu par l'article L. 126-28-1 du code de la construction et de l'habitation A l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation de l'audit énergétique : Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'observatoire Audit à des fins de contrôles ou en cas de contestations ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité de l'audit. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page "Contacts" de l'Observatoire Audit.



Objectifs de cet audit

Cet audit énergétique vous permet d'appréhender le potentiel de rénovation énergétique de ce logement.



Cet audit énergétique réglementaire est obligatoire pour la mise en vente de maisons individuelles ou de bâtiments en monopropriété, de performance énergétique F ou G, conformément à la Loi Climat et Résilience. Ce classement est réalisé dans le cadre de l'établissement du DPE (Diagnostic de Performance Énergétique).

Cet audit vous propose plusieurs scénarios de travaux vous permettant d'atteindre une performance énergétique et environnementale de classe A ou B (sauf exceptions liées à des contraintes architecturales, techniques ou patrimoniales). Il se base sur l'étude de 6 postes : isolation des murs, des planchers bas, de la toiture, remplacement des menuiseries extérieures, ventilation, la production de chauffage et d'eau chaude sanitaire.

Pourquoi réaliser des travaux de rénovation énergétique dans votre logement ?



Rénover au bon moment

- L'achat d'un bien, c'est le bon moment pour réaliser des travaux, aménager votre cadre de vie, sans avoir à vivre au milieu du chantier.



Vivre dans un logement de qualité

- Un logement correctement rénové, isolé, et ventilé, c'est la garantie d'un confort au quotidien, d'économies d'énergies, et d'une bonne qualité de l'air !



Contribuer à atteindre la neutralité carbone

- En France, le secteur du bâtiment représente environ 45% de la consommation finale d'énergie (source : SDES bilan énergétique 2020) et 18% des émissions de CO₂ (source Citepa 2020). Si nous sommes nombreux à améliorer la performance énergétique de nos logements en les rénovant, nous contribuerons à atteindre la neutralité carbone !



Donner de la valeur à votre bien

- En réalisant des travaux de rénovation énergétique, vous améliorez votre patrimoine en donnant de la valeur à votre bien, pour de nombreuses années



Profiter des aides financières disponibles

- L'état et les collectivités encouragent les démarches de rénovation des bâtiments par le biais de dispositifs d'aides financières.



Réduire les factures d'énergie

- L'énergie est un poste important des dépenses des ménages. En réalisant des travaux de rénovation énergétique, vous pouvez réduire fortement ces dépenses, tout en étant moins soumis aux aléas des prix de l'énergie.



Louer plus facilement votre bien

- Si vous souhaitez louer votre bien, les travaux de rénovation énergétique vous permettront de fidéliser les locataires et de louer plus facilement votre bien, en valorisant la qualité du logement et la maîtrise des charges.
- Vous vous prémunissez également de la future interdiction de location des passoires thermiques.
- Critère énergétique pour un logement décent :
 - 1er janvier 2023 : CEF < 450 kWh/m²/an
 - 1er janvier 2025 : classe DPE entre A et F
 - 1er janvier 2028 : classe DPE entre A et E
 - 1er janvier 2034 : classe DPE entre A et D



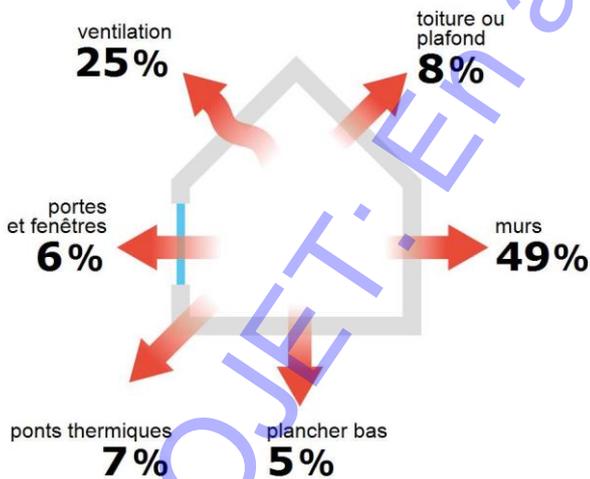
État initial du logement

Vous trouverez dans cette partie les informations de diagnostic de votre logement. Il est possible qu'elles diffèrent légèrement de celles mentionnées dans votre DPE (Diagnostic de Performance Énergétique), car les données utilisées pour le calcul peuvent ne pas être exactement les mêmes.
Référence ADEME du DPE : 2332E2188911F

Performance énergétique et climatique actuelle du logement



Schéma de déperdition de chaleur



Confort d'été (hors climatisation)



Performance de l'isolation





Montants et consommations annuels d'énergie

répartition des consommations kWhEP/m²/an



usage	chauffage	eau chaude sanitaire	refroidissement	éclairage	auxiliaires	total
consommation d'énergie (kWh/m²/an)	GPL 303 _{EP} (303 _{EF})	Electrique 35 _{EP} (15 _{EF})	-	Electrique 5 _{EP} (2 _{EF})	Electrique 6 _{EP} (3 _{EF})	348 _{EP} (322 _{EF})
frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	de 5 300 € à 7 180 €	de 360 € à 490 €	-	de 40 € à 70 €	de 60 € à 90 €	de 5 760 € à 7 830 €

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude standardisée par personne et par jour. (129 l par jour).

EP → énergie primaire | EF → énergie finale (voir la définition en annexe)
*Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation.

Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

Vue d'ensemble du logement

Description du bien

	Description
Nombre de niveaux	2
Nombre de pièces	Rez de chaussée : 13 pièces, 1er étage : 6 pièces, 2ème étage : 1 pièces, Annexes : 3 pièces, Extérieur : 3 pièces
Description des pièces	Rez de chaussée : Entrée, Cagibi sous escalier, Séjour, Cuisine, Dégagement, Rangement, Wc, Salle d'eau, Chambre 1, Chaufferie, Salle de bain, Réduit, WC extérieur 1er étage : Palier, Chambre 2, Grenier 1, Chambre 3, Chambre 4, Grenier 2 2ème étage : Combles Annexes : Grange, Remise, Abri de jardin Extérieur : Façades, Toiture, Jardin
Commentaires	Néant



 Murs	Description	Isolation
Mur 1 Nord	Mur en pisé ou béton de terre stabilisé (à partir d'argile crue) d'épaisseur 50 cm non isolé donnant sur un garage	insuffisante
Mur 2 Nord	Mur en pisé ou béton de terre stabilisé (à partir d'argile crue) d'épaisseur 50 cm non isolé donnant sur l'extérieur	insuffisante
Mur 3 Nord	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant d'épaisseur 50 cm avec isolation intérieure (réalisée entre 2001 et 2005) donnant sur l'extérieur	bonne
Mur 4 Sud	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant d'épaisseur 50 cm non isolé donnant sur l'extérieur	insuffisante
Mur 5 Sud	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant d'épaisseur 50 cm avec isolation intérieure (réalisée entre 2001 et 2005) donnant sur l'extérieur	bonne
Mur 6 Est	Mur en briques creuses d'épaisseur ≤ 15 cm non isolé donnant sur un cellier	insuffisante
Mur 7 Est	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant d'épaisseur 50 cm non isolé donnant sur l'extérieur	insuffisante
Mur 8 Est	Murs en ossature bois avec remplissage tout venant d'épaisseur 18 cm avec isolation répartie donnant sur l'extérieur	insuffisante
Mur 9 Ouest	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant d'épaisseur 50 cm avec isolation intérieure (réalisée entre 2001 et 2005) donnant sur l'extérieur	bonne
Mur 10 Ouest	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant d'épaisseur 50 cm donnant sur un cellier	insuffisante
Mur 11 Ouest	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant d'épaisseur 50 cm donnant sur un comble fortement ventilé	insuffisante
 Planchers	Description	Isolation
Plancher	Dalle béton non isolée donnant sur un terre-plein	insuffisante
 Toitures	Description	Isolation
Plafond	Plafond entre solives bois avec ou sans remplissage non isolé donnant sur un comble fortement ventilé	insuffisante
 Menuiseries	Description	Isolation
Fenêtres	Fenêtres battantes bois, simple vitrage avec volets battants bois (tablier > 22mm)	insuffisante
	Fenêtres battantes bois, en survitrage avec lame d'air 6 mm sans protection solaire	
Portes-fenêtres	Fenêtres battantes bois, double vitrage avec lame d'air 14 mm et volets battants bois (tablier > 22mm)	moyenne
	Portes-fenêtres battantes bois, double vitrage avec lame d'air 14 mm et volets battants bois (tablier > 22mm)	
Portes	Porte(s) bois avec 30-60% de vitrage simple	insuffisante

Vue d'ensemble des équipements

Type d'équipement	Description
Chauffage	Chaudière individuelle GPL/propane/butane standard installée entre 2001 et 2015 avec programmateur sans réduit. Emetteur(s): radiateur bitube avec robinet thermostatique
Eau chaude sanitaire	Ballon électrique à accumulation vertical (catégorie B ou 2 étoiles), contenance ballon 200 L
Climatisation	Néant
Ventilation	Ventilation par ouverture des fenêtres
Pilotage	Avec intermittence centrale sans minimum de température

Pathologies / Caractéristiques architecturales, patrimoniales et techniques

Photo	Description	Conseil
	Etanchéité à l'air de la maison	Lors des travaux d'isolation, prendre en compte une amélioration de l'étanchéité à l'air de la maison. Les cheminées ouvertes sont un point important de perte d'énergie. Il faudra calfeutrer consciencieusement ces points
	Présence de traces d'humidité sur des parois intérieures	Prendre en compte le fait que certaines parois comportent des traces d'humidité avant d'effectuer des travaux d'isolation. Le choix de l'isolant ainsi que la méthode de pose reste sous la responsabilité de l'homme de l'art.
	Fissures murs extérieur	Faire vérifier la profondeur des fissures afin d'en déterminer l'étendue et la cause. Ces fissures sont souvent superficielles et sont la conséquence des mouvements de terrain liés au retrait et/ou aux gonflements des argiles
	Présence d'humidité sur différentes parois (Remontées capillaires et enduit ciment)	Réaliser un piquage de l'enduit ciment extérieur ou intérieur, couplé à une ventilation globale et centralisé, peut assainir les murs présentant une humidité excessive (remontées capillaires). Réaliser un parement et/ou une isolation en matériaux perspirants
	Gouttières en mauvais état et/ou absentes, éclaboussures d'eau sur les futurs revêtement muraux extérieurs	Il est conseillé de réparer ou remplacer les gouttières afin que les fuites, éclaboussures d'eau ne détériorent pas le revêtement et/ou l'isolation extérieure mise en place. Dans le cas de ce bien, il est conseillé de prolonger la descente d'eau pluviale afin que l'eau soit éloignée suffisamment des murs côté sud, et de poser des gouttières côté Nord

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre consommations estimées et réelles

Les consommations de ce DPE sont calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard et également les frais d'énergie qui font intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. Ce DPE utilise des valeurs qui reflètent les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national et donc peut s'écarter du prix de votre abonnement. De plus, ce DPE a été réalisé selon une modélisation 3CL (définie par arrêté) qui est sujette à des modifications dans le temps qui peuvent également faire évoluer les résultats.

Observations de l'auditeur

Le coût du bien étant plutôt faible, le présent audit est sous un régime dérogatoire. En effet, l'étape n° 3 du présent audit n'est chiffrée qu'à titre indicatif.

PROJET: En attente de règlement

Scénarios de travaux en un clin d'œil

Cet audit vous présente plusieurs scénarios de travaux pour ce logement, soit pour une rénovation « en une fois », soit pour une rénovation « par étapes ». Ces propositions de travaux vous permettent d'améliorer de manière significative la performance énergétique et environnementale de votre logement, et de réaliser d'importantes économies d'énergie. Des aides existent pour contribuer à financer ces travaux : vous en trouverez le détail dans les pages qui suivent.

Postes de travaux concernés	Performance énergétique et environnementale (conso. en kWhEP/m ² /an et émissions en kg CO ₂ /m ² /an)	Économies d'énergie par rapport à l'état initial (énergie primaire)	Confort d'été	Facture d'énergie/an	Coût estimé des travaux (*TTC)
Avant travaux					
	347 83 F		☹ Insuffisant	De 5 760 € à 7 830 €	
Scénario 1 « rénovation en une fois » (détails p.9)					
<ul style="list-style-type: none"> Isolation des murs Isolation de la toiture Remplacement des menuiseries extérieures Installation d'une pompe à chaleur air/eau Modification du système d'ECS Changement du système de ventilation 	58 1 A	- 83 % (-290 kWhEP/m ² /an)	☹ Moyen	de 550 € à 810 €	≈ 72 400 €
Deuxième étape :	• Néant Etape non nécessaire performance déjà atteinte				
Troisième étape :	• Néant Présente un coût disproportionné par rapport à la valeur du bien				
Scénario 2 « rénovation par étapes » (détails p.14)					
Première étape : <ul style="list-style-type: none"> Isolation de la toiture Remplacement des menuiseries extérieures Changement du système de ventilation 	277 64 E	- 20 % (-71 kWhEP/m ² /an)	☹ Moyen	de 4 500 € à 6 150 €	≈ 11 400 €
Deuxième étape : <ul style="list-style-type: none"> Installation d'une pompe à chaleur air/eau Modification du système d'ECS 	125 4 C	- 64 % (-222 kWhEP/m ² /an)	☹ Moyen	de 1 110 € à 1 560 €	≈ 20 000 €
Troisième étape : <ul style="list-style-type: none"> Isolation des murs 	58 1 A	- 83 % (-290 kWhEP/m ² /an)	☹ Moyen	de 550 € à 810 €	≈ 40 900 €
	Présente un coût disproportionné par rapport à la valeur du bien				

* Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique, les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.



Scénario 1 « rénovation en une fois »

Il est préférable de réaliser des travaux en une fois. Le coût des travaux sera moins élevé que si vous les faites par étapes, et la performance énergétique et environnementale à terme sera meilleure.

Les aides financières possibles pour ces travaux

Les principales aides que vous pouvez solliciter sont disponibles sur <https://www.anil.org/>. Certaines aides sont sous conditions de ressources ou dépendent du type de travaux

Pour en savoir plus sur les aides, rendez-vous sur France Rénov' : france-renov.gouv.fr



Pour des conseils neutres et gratuits, contactez France Rénov' : email@france-renov.gouv.fr
tel : 08 08 80 07 00

 Détail des travaux énergétiques	 Coût estimé (*TTC)
 <p>Mur Isolation des murs par l'extérieur. Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible. (R > 4,5 m².K/W) Matériaux perspirant type laine de verre ou équivalent. ▲ Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme (Régime dérogatoire, travaux aux coûts disproportionnés)</p>	<p>39 440 €</p>
 <p>Plafond Isolation du plafond par le plancher des combles en laine de verre en vrac soufflée sur une épaisseur de 330 mm (R = 7.00). Pose sur plafond d'une membrane d'étanchéité à l'air pare-vapeur en polypropylène armé d'un voile non tissé avec étanchéité en périphérie et aux passages des câbles.</p>	<p>2 625 €</p>
 <p>Fenêtre Remplacer les fenêtres par des fenêtres double vitrage à isolation renforcée. (Uw = 1,3 W/m².K, Sw = 0,42) ▲ Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme</p>	<p>4 900 €</p>
 <p>Porte Remplacer la porte d'entrée par des menuiseries plus performantes. (Uw = 1,3 W/m².K) ▲ Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme</p>	<p>2 300 €</p>
 <p>Chauffage Remplacer le système de chauffage par une pompe à chaleur air/eau double service chauffage et ECS. (SCOP = 4)</p>	<p>15 700 €</p>
 <p>ECSanitaires Remplacer le système actuel par un appareil de type pompe à chaleur. (COP = 3) Chauffe eau thermodynamique</p>	<p>3 700 €</p>
 <p>Ventilation Installer une VMC hygroréglable type B et reprise de l'étanchéité à l'air de l'enveloppe</p>	<p>1 600 €</p>
 Détail des travaux induits	 Coût estimé (*TTC)
<p>Pose d'un tableau électrique spécifique PAC et chauffe eau Mise en place échafaudage</p>	<p>2 100 €</p>

Les coûts ont été mentionnés pour appréhender la globalité des travaux et anticiper votre rénovation énergétique ainsi que le temps de retour sur investissement de manière générale. Ce ne sont pas de coûts de maîtrise d'œuvre et de ce fait ne sont pas contractuels. Il est rappelé qu'ils ont été établis suivant un repérage visuel non destructif et donc certaines pathologies peuvent ne pas avoir été prises en compte. Ils ne prennent pas non plus en compte leurs volatilités dans le temps.

* Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique, les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.

PROJET: En attente de règlement



Résultats après travaux

Performance énergétique et environnementale (kWh/m ² /an et kg CO ₂ /m ² /an)	Économies d'énergie par rapport à l'état initial (énergie primaire)	Réduction des GES (gaz à effet de serre)	Confort d'été	Facture d'énergie/an	Coût estimé des travaux (**TTC)
58 1 A	- 83 % (-290 kWhEP/m ² /an) - 92 % (-297 kWhEF/m ² /an)	- 98 % (-82 kgCO ₂ /m ² /an)	☺ Moyen	de 550 € à 810 €	≈ 72 400 €

Répartition des consommations annuelles énergétiques



Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude standardisée par personne et par jour.

EP → énergie primaire | EF → énergie finale (voir la définition en annexe)
*Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

** Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique, les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.

Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation.

Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....



Recommandations de l'auditeur

- Le présent audit énergétique propose 2 parcours de travaux:
 - Un parcours de travaux par étapes qui comprend deux étapes:
 - Première étape "sortie de passoire énergétique" avec atteinte de la classe E puis C
 - Deuxième étape "rénovation performante" avec atteinte de la classe A
 - Un parcours de travaux en une seule étape qui est la somme du parcours de travaux par étapes
- Il convient de valider avec le chauffagiste le meilleur emplacement pour l'unité extérieure et le ou les groupes intérieurs de la pompe à chaleur. Les éventuels travaux d'aménagement d'un local technique ne sont pas inclus au chiffrage.
- Valeur du bien déclarée par le représentant du vendeur, en l'absence de valeur vénale : 135000 € (pour 2 maisons)
- Le chiffrage des travaux dépassant la moitié de la valeur communiquée du bien, le présent audit représente un cas dérogatoire.
- **Avertissement:**
 - Le présent audit ne constitue par un contrat de chiffrage et maîtrise d'ouvrage avec le vendeur ou l'acquéreur.
 - Les estimations de coût de travaux de rénovation et des travaux induits dans ce rapport sont établies pour des matériaux et des équipements génériques, sur la base de prix standards (Logiciel Bâti Prix), à date de réalisation de l'audit énergétique réglementaire. Les montants précis des coûts de travaux de rénovation et des travaux induits ne peuvent être établis que par des professionnels de la rénovation du bâtiment. Ces professionnels proposent sous leurs responsabilité des solutions techniques adaptées au projet, avec des coûts de fourniture et de main d'œuvre correspondants, actualisés à date de la demande de prix par le maître d'ouvrage.
 - Les entreprises sollicitées pour mener les travaux de rénovation se doivent de réaliser leurs devis et mettre en œuvre des techniques de rénovation en adéquation avec les règles édictées par leur DTU. Elles ne peuvent en aucun cas utiliser cet audit énergétique réglementaire comme base d'étude (métrés, techniques de rénovation...)
 - Les scénarios proposés sont une des solutions permettant de répondre aux objectifs de l'audit réglementaire. N'hésitez pas à consulter des entreprises spécialisées en rénovation globale aux fins de connaître les alternatives à votre disposition, leurs conditions de mise en œuvre et les coûts associés.
 - Les recommandations de travaux sont faites sous réserves d'obtention des autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation du projet
 - Les recommandations sont valables à la date d'édition du DPE (coût, gains énergétiques ...)
 - Les estimations des coûts de travaux de rénovation et des travaux induits dans ce rapport sont fournies en euros toutes taxes comprises. Un taux de TVA normal de 20% a été appliqué. Certains travaux de rénovation et certains travaux induits peut être éligibles sous conditions à une TVA à taux réduit
- **RECOMMANDATIONS :**
- **Isolation des murs:**
 - o la mise en œuvre de matériaux et de doublages perméables à la vapeur d'eau est conseillé lors du doublage de murs en pierres
 - o le cas échéant, après démontage de l'ancien doublage, vérifier que les murs ne sont pas humides avant de mettre en œuvre le nouveau doublage.
- **Chauffage:**
 - o Faire dimensionner et adapter votre futur système de pompe à chaleur air/eau par un chauffagiste (puissance, exposition de l'unité extérieure, dimensionnement des radiateurs...)
 - o Procéder au débouage du réseau et des radiateurs
 - o Faire vérifier la bonne mise en œuvre du calorifugeage du réseau
 - o Faire procéder à une étude du dimensionnement des radiateurs par votre chauffagiste
- **Ventilation:**
 - o Faire dimensionner et poser les modules d'entrée d'air sur les menuiseries nécessaires au bon fonctionnement de la VMC
 - o Faire vérifier la bonne étanchéité à l'air de l'enveloppe
 - o S'assurer du détalonnage des portes pour assurer la circulation de l'air
 - o Si le budget travaux le permet, basculer l'installation de la VMC en étape 1

Maintenir une entrée d'air conforme aux normes en vigueur pour assurer le bon fonctionnement du système de chauffage existant, non étanche (Pose de la VMC dans les règles de l'art avec débits normés, détalonnage des portes, conduits en combles calorifugés, etc...). Attention: Une isolation des murs par l'intérieur ou par l'extérieur, implique la plupart du temps une ventilation mécanique, afin d'avoir le renouvellement d'air suffisant pour maintenir une bonne qualité de l'air intérieur.
- **Isolation des planchers:**
 - o Isolation de ce poste non étudié pour le rez de chaussée, vu les difficultés techniques de sa mise en œuvre et le coût engendré. La rentabilité de l'isolation des planchers n'est pas satisfaisante.

- **Isolation des plafonds:**

- Procéder le cas échéant, au retrait de l'ancien isolant tassé aux fins d'améliorer les performances du nouvel isolant.
- Procéder à la mise en place de la VMC dans le même temps aux fins de ne pas marcher sur l'isolant neuf.

- **Menuiseries:**

- Changement des volets non chiffrés afin de ne pas dépasser la limite du budget travaux imposé par la législation en matière d'audit énergétique et de la performance à atteindre.
- En fonction de l'ordonnancement des travaux, il peut être intéressant de faire poser des modules d'entrées d'air sur les menuiseries dès la pose de ces dernières

- **Divers:**

- Faire étudier la faisabilité d'un drainage extérieurs en pieds de murs périphériques afin de diminuer leur exposition à l'humidité.
- Aucune communication de la valeur vénale du bien. La valeur indiquée est celle donnée par le représentant du vendeur.
- Le présent chiffrage prend en compte le déplacement de divers élément électriques vétustes. Une mise à niveau de l'installation électrique par un professionnel est nécessaire. Les couts de cette dernière et/ou de la pose d'appareillages aux normes actuelles n'est pas inclus.
- Ce document ne prends pas en compte les frais d'approvisionnement de chantier, d'installation et de nettoyage de ce dernier, de mise au rebus des ouvrages et matériels déposés, de manutention et moyens de levage du fait de leur variation en fonction des entreprises sollicitées.

- **Chiffrage établi avec :**

- Le logiciel de chiffrage des travaux en bâtiment -BATIPRIX
- Le logiciel de calcul et d'édition de l'audit énergétique -Liciel
- Les tarifs généralement constaté par les artisans locaux et sur les plateformes d'estimation de travaux

- **Aides financières :**

- Découvrez l'intégralité des aides et leurs conditions d'obtention en consultant le guide des aides financières 2023 pour la rénovation énergétique disponible sur le site de l'ADEME
- Faites vous accompagner par « Mon accompagnateur Renov » dans le cadre de votre projet

PROJET: En attente de règlement



Scenario 2 « rénovation par étapes »

Première étape

Les aides financières possibles pour ces travaux

Les principales aides que vous pouvez solliciter sont disponibles sur <https://www.anil.org/>. Certaines aides sont sous conditions de ressources ou dépendent du type de travaux

Pour en savoir plus sur les aides, rendez-vous sur France Rénov' : france-renov.gouv.fr



Pour des conseils neutres et gratuits, contactez France Rénov' : email@france-renov.gouv.fr
tel : 08 08 80 07 00

 Détail des travaux énergétiques	 Coût estimé (*TTC)
 Plafond Isolation du plafond par le plancher des combles en laine de verre en vrac soufflée sur une épaisseur de 330 mm (R = 7.00). Pose sur plafond d'une membrane d'étanchéité à l'air pare-vapeur en polypropylène armé d'un voile non tissé avec étanchéité en périphérie et aux passages des câbles.	2 625 €
 Fenêtre Remplacer les fenêtres par des fenêtres double vitrage à isolation renforcée. (Uw = 1,3 W/m².K, Sw = 0,42) ▲ Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	4 900 €
 Porte Remplacer la porte d'entrée par des menuiseries plus performantes. (Uw = 1,3 W/m².K) ▲ Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	2 300 €
 Ventilation Installer une VMC hygroréglable type B et reprise de l'étanchéité à l'air de l'enveloppe	1 600 €
 Détail des travaux induits	 Coût estimé (*TTC)
Aucun travaux induit chiffré	-

Les coûts ont été mentionnés pour appréhender la globalité des travaux et anticiper votre rénovation énergétique ainsi que le temps de retour sur investissement de manière générale. Ce ne sont pas de coûts de maîtrise d'œuvre et de ce fait ne sont pas contractuels. Il est rappelé qu'ils ont été établis suivant un repérage visuel non destructif et donc certaines pathologies peuvent ne pas avoir été prises en compte. Ils ne prennent pas non plus en compte leurs volatilités dans le temps.

* Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique, les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.



Résultats après travaux

Performance énergétique et environnementale (kWh/m ² /an et kg CO ₂ /m ² /an)	Économies d'énergie par rapport à l'état initial (énergie primaire)	Réduction des GES (gaz à effet de serre)	Confort d'été	Facture d'énergie/an	Coût estimé des travaux (**TTC)
277 64 E	- 20 % (-71 kWhEP/m ² /an) - 22 % (-71 kWhEF/m ² /an)	- 23 % (-19 kgCO ₂ /m ² /an)	☺ Moyen	de 4 500 € à 6 150 €	≈ 11 400 €

Répartition des consommations annuelles énergétiques



Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude standardisée par personne et par jour.

EP → énergie primaire | EF → énergie finale (voir la définition en annexe)
*Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation.

Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

** Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique, les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.

PROJET EP



Scenario 2 « rénovation par étapes »

Deuxième étape

Les aides financières possibles pour ces travaux

Les principales aides que vous pouvez solliciter sont disponibles sur <https://www.anil.org/>. Certaines aides sont sous conditions de ressources ou dépendent du type de travaux

Pour en savoir plus sur les aides, rendez-vous sur France Rénov' : france-renov.gouv.fr



Pour des conseils neutres et gratuits, contactez France Rénov' : email@france-renov.gouv.fr
tel : 08 08 80 07 00

 Détail des travaux énergétiques	 Coût estimé (*TTC)
 Chauffage Remplacer le système de chauffage par une pompe à chaleur air/eau double service chauffage et ECS. (SCOP = 4)	15 700 €
 ECSanitaires Remplacer le système actuel par un appareil de type pompe à chaleur. (COP = 3) Chauffe eau thermodynamique	3 700 €
 Détail des travaux induits	 Coût estimé (*TTC)
Pose d'un tableau électrique spécifique PAC et chauffe eau	600 €

Les coûts ont été mentionnés pour appréhender la globalité des travaux et anticiper votre rénovation énergétique ainsi que le temps de retour sur investissement de manière générale. Ce ne sont pas de coûts de maîtrise d'œuvre et de ce fait ne sont pas contractuels. Il est rappelé qu'ils ont été établis suivant un repérage visuel non destructif et donc certaines pathologies peuvent ne pas avoir été prises en compte. Ils ne prennent pas non plus en compte leurs volatilités dans le temps.

* Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique, les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.

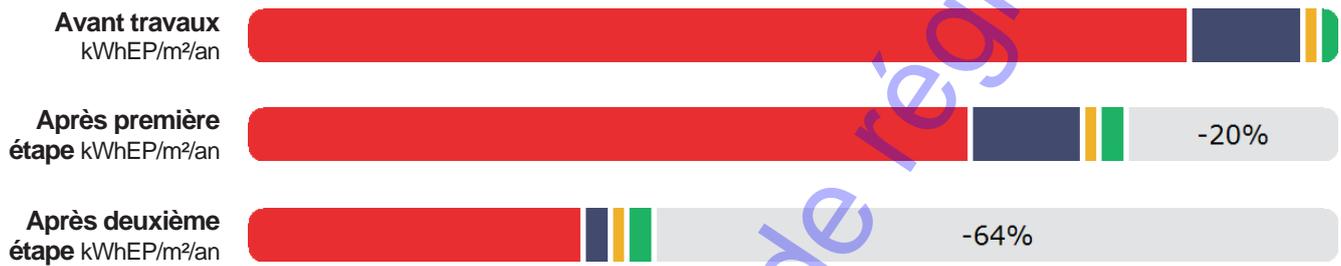
PROJET EN ATTENTE DE RÉGLEMENT



Résultats après travaux

Performance énergétique et environnementale (kWh/m ² /an et kg CO ₂ /m ² /an)	Économies d'énergie par rapport à l'état initial (énergie primaire)	Réduction des GES (gaz à effet de serre)	Confort d'été	Facture d'énergie/an	Coût estimé des travaux (**TTC)
125 4 C	- 64 % (-222 kWhEP/m ² /an) - 83 % (-268 kWhEF/m ² /an)	- 95 % (-79 kgCO ₂ /m ² /an)	☺ Moyen	de 1 110 € à 1 560 €	≈ 20 000 €

Répartition des consommations annuelles énergétiques



usage	chauffage	eau chaude sanitaire	refroidissement	éclairage	auxiliaires	total
consommation d'énergie (kWh/m ² /an)	⚡ Electrique 108 _{EP} (47 _{EF})	⚡ Electrique 8 _{EP} (3 _{EF})	-	⚡ Electrique 5 _{EP} (2 _{EF})	⚡ Electrique 6 _{EP} (2 _{EF})	125 _{EP} (55 _{EF})
frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	de 960 € à 1 320 €	de 70 € à 100 €	-	de 40 € à 60 €	de 50 € à 70 €	de 1 120 € à 1 550 €

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude standardisée par personne et par jour.

EP → énergie primaire | EF → énergie finale (voir la définition en annexe)
*Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

** Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique, les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.

Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation.

Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

PROJET - En attente de règlement



Scenario 2 « rénovation par étapes »

Troisième étape

Les aides financières possibles pour ces travaux

Les principales aides que vous pouvez solliciter sont disponibles sur <https://www.anil.org/>. Certaines aides sont sous conditions de ressources ou dépendent du type de travaux

Pour en savoir plus sur les aides, rendez-vous sur France Rénov' : france-renov.gouv.fr



Pour des conseils neutres et gratuits, contactez France Rénov' : email@france-renov.gouv.fr
tel : 08 08 80 07 00

 Détail des travaux énergétiques	 Coût estimé (*TTC)
 <p>Mur Isolation des murs par l'extérieur. Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible. (R > 4,5 m².K/W) Matériaux perspirant type laine de verre ou équivalent. ▲ Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme (régime dérogatoire, coût travaux disproportionnés)</p>	<p>39 440 €</p>
 Détail des travaux induits	 Coût estimé (*TTC)
<p>Mise en place échafaudage</p>	<p>1 500 €</p>

Les coûts ont été mentionnés pour appréhender la globalité des travaux et anticiper votre rénovation énergétique ainsi que le temps de retour sur investissement de manière générale. Ce ne sont pas de coûts de maîtrise d'œuvre et de ce fait ne sont pas contractuels. Il est rappelé qu'ils ont été établis suivant un repérage visuel non destructif et donc certaines pathologies peuvent ne pas avoir été prises en compte. Ils ne prennent pas non plus en compte leurs volatilités dans le temps.

* Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique, les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.

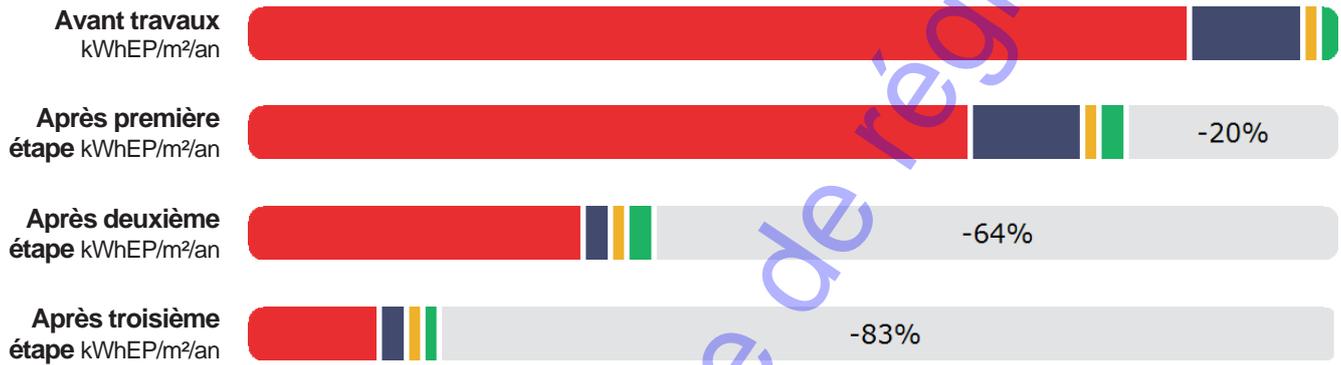
PROJET DE LOI attendue réglement



Résultats après travaux

Performance énergétique et environnementale (kWh/m ² /an et kg CO ₂ /m ² /an)	Économies d'énergie par rapport à l'état initial (énergie primaire)	Réduction des GES (gaz à effet de serre)	Confort d'été	Facture d'énergie/an	Coût estimé des travaux (**TTC)
58 1 A	- 83 % (-290 kWhEP/m ² /an) - 92 % (-297 kWhEF/m ² /an)	- 98 % (-82 kgCO ₂ /m ² /an)	☺ Moyen	de 550 € à 810 €	≈ 40 900 €

Répartition des consommations annuelles énergétiques



usage	chauffage	eau chaude sanitaire	refroidissement	éclairage	auxiliaires	total
consommation d'énergie (kWh/m ² /an)	⚡ Electrique 41 _{EP} (18 _{EF})	⚡ Electrique 8 _{EP} (3 _{EF})	-	⚡ Electrique 5 _{EP} (2 _{EF})	⚡ Electrique 4 _{EP} (2 _{EF})	58 _{EP} (25 _{EF})
frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	de 400 € à 560 €	de 70 € à 110 €	-	de 40 € à 70 €	de 40 € à 60 €	de 550 € à 800 €

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude standardisée par personne et par jour.

EP → énergie primaire | EF → énergie finale (voir la définition en annexe)
*Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

** Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique, les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.

Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation.

Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

PROJET: En attente de règlement



Recommandations de l'auditeur

- Le présent audit énergétique propose 2 parcours de travaux:
 - Un parcours de travaux par étapes qui comprend deux étapes:
 - Première étape "sortie de passoire énergétique" avec atteinte de la classe E puis C
 - Deuxième étape "rénovation performante" avec atteinte de la classe A
 - Un parcours de travaux en une seule étape qui est la somme du parcours de travaux par étapes
- Il convient de valider avec le chauffagiste le meilleur emplacement pour l'unité extérieure et le ou les groupes intérieurs de la pompe à chaleur. Les éventuels travaux d'aménagement d'un local technique ne sont pas inclus au chiffrage.
- Valeur du bien déclarée par le représentant du vendeur, en l'absence de valeur vénale : 135000 € (pour 2 maisons)
- Le chiffrage des travaux dépassant la moitié de la valeur communiquée du bien, le présent audit représente un cas dérogatoire.
- **Avertissement:**
 - Le présent audit ne constitue par un contrat de chiffrage et maîtrise d'ouvrage avec le vendeur ou l'acquéreur.
 - Les estimations de coût de travaux de rénovation et des travaux induits dans ce rapport sont établies pour des matériaux et des équipements génériques, sur la base de prix standards (Logiciel Bâti Prix), à date de réalisation de l'audit énergétique réglementaire. Les montants précis des coûts de travaux de rénovation et des travaux induits ne peuvent être établis que par des professionnels de la rénovation du bâtiment. Ces professionnels proposent sous leurs responsabilité des solutions techniques adaptées au projet, avec des coûts de fourniture et de main d'œuvre correspondants, actualisés à date de la demande de prix par le maître d'ouvrage.
 - Les entreprises sollicitées pour mener les travaux de rénovation se doivent de réaliser leurs devis et mettre en œuvre des techniques de rénovation en adéquation avec les règles édictées par leur DTU. Elles ne peuvent en aucun cas utiliser cet audit énergétique réglementaire comme base d'étude (métrés, techniques de rénovation...)
 - Les scénarios proposés sont une des solutions permettant de répondre aux objectifs de l'audit réglementaire. N'hésitez pas à consulter des entreprises spécialisées en rénovation globale aux fins de connaître les alternatives à votre disposition, leurs conditions de mise en œuvre et les coûts associés.
 - Les recommandations de travaux sont faites sous réserves d'obtention des autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation du projet
 - Les recommandations sont valables à la date d'édition du DPE (coût, gains énergétiques ...)
 - Les estimations des coûts de travaux de rénovation et des travaux induits dans ce rapport sont fournies en euros toutes taxes comprises. Un taux de TVA normal de 20% a été appliqué. Certains travaux de rénovation et certains travaux induits peut être éligibles sous conditions à une TVA à taux réduit
- **RECOMMANDATIONS :**
- **Isolation des murs:**
 - o la mise en œuvre de matériaux et de doublages perméables à la vapeur d'eau est conseillé lors du doublage de murs en pierres
 - o le cas échéant, après démontage de l'ancien doublage, vérifier que les murs ne sont pas humides avant de mettre en œuvre le nouveau doublage.
- **Chauffage:**
 - o Faire dimensionner et adapter votre futur système de pompe à chaleur air/eau par un chauffagiste (puissance, exposition de l'unité extérieure, dimensionnement des radiateurs...)
 - o Procéder au désembouage du réseau et des radiateurs
 - o Faire vérifier la bonne mise en œuvre du calorifugeage du réseau
 - o Faire procéder à une étude du dimensionnement des radiateurs par votre chauffagiste
- **Ventilation:**
 - o Faire dimensionner et poser les modules d'entrée d'air sur les menuiseries nécessaires au bon fonctionnement de la VMC
 - o Faire vérifier la bonne étanchéité à l'air de l'enveloppe
 - o S'assurer du détalonnage des portes pour assurer la circulation de l'air
 - o Si le budget travaux le permet, basculer l'installation de la VMC en étape 1

Maintenir une entrée d'air conforme aux normes en vigueur pour assurer le bon fonctionnement du système de chauffage existant, non étanche (Pose de la VMC dans les règles de l'art avec débits normés, détalonnage des portes, conduits en combles calorifugés, etc...). Attention: Une isolation des murs par l'intérieur ou par l'extérieur, implique la plupart du temps une ventilation mécanique, afin d'avoir le renouvellement d'air suffisant pour maintenir une bonne qualité de l'air intérieur.
- **Isolation des planchers:**
 - o Isolation de ce poste non étudié pour le rez de chaussée, vu les difficultés techniques de sa mise en œuvre et le coût engendré. La rentabilité de l'isolation des planchers n'est pas satisfaisante.

- **Isolation des plafonds:**

- Procéder le cas échéant, au retrait de l'ancien isolant tassé aux fins d'améliorer les performances du nouvel isolant.
- Procéder à la mise en place de la VMC dans le même temps aux fins de ne pas marcher sur l'isolant neuf.

- **Menuiseries:**

- Changement des volets non chiffrés afin de ne pas dépasser la limite du budget travaux imposé par la législation en matière d'audit énergétique et de la performance à atteindre.
- En fonction de l'ordonnancement des travaux, il peut être intéressant de faire poser des modules d'entrées d'air sur les menuiseries dès la pose de ces dernières

- **Divers:**

- Faire étudier la faisabilité d'un drainage extérieurs en pieds de murs périphériques afin de diminuer leur exposition à l'humidité.
- Aucune communication de la valeur vénale du bien. La valeur indiquée est celle donnée par le représentant du vendeur.
- Le présent chiffrage prend en compte le déplacement de divers élément électriques vétustes. Une mise à niveau de l'installation électrique par un professionnel est nécessaire. Les couts de cette dernière et/ou de la pose d'appareillages aux normes actuelles n'est pas inclus.
- Ce document ne prends pas en compte les frais d'approvisionnement de chantier, d'installation et de nettoyage de ce dernier, de mise au rebus des ouvrages et matériels déposés, de manutention et moyens de levage du fait de leur variation en fonction des entreprises sollicitées.

- **Chiffrage établi avec :**

- Le logiciel de chiffrage des travaux en bâtiment -BATIPRIX
- Le logiciel de calcul et d'édition de l'audit énergétique -Liciel
- Les tarifs généralement constaté par les artisans locaux et sur les plateformes d'estimation de travaux

- **Aides financières :**

- Découvrez l'intégralité des aides et leurs conditions d'obtention en consultant le guide des aides financières 2023 pour la rénovation énergétique disponible sur le site de l'ADEME
- Faites vous accompagner par « Mon accompagnateur Renov » dans le cadre de votre projet

PROJET: En attente de règlement



Les principales phases du parcours de rénovation énergétique

1

Définition du projet de rénovation

→ Préparez votre projet : choix des travaux, renseignement sur les aides, organisation du chantier et de l'articulation entre les artisans...

→ Inspirez-vous des propositions de travaux en page 5 de ce document.



Vous pouvez être accompagné dans votre préparation de projet par un conseiller France Rénov'. Ce conseil est neutre, gratuit et indépendant. Trouvez un conseiller près de chez vous :

france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr

2

Demande d'aides financières

→ MaPrimeRénov' et les aides CEE sont les principales aides à la rénovation énergétique, calculées en fonction de vos revenus et des types de travaux réalisés.

→ Il existe d'autres aides en fonction de votre situation.



Estimez les aides auxquelles vous avez droit sur Simul'aides :

france-renov.gouv.fr/aides/simulation

Créez votre compte MaPrimeRénov' :

maprimerenov.gouv.fr/prweb



Vous pouvez également faire une demande d'éco-Prêt à Taux Zéro. Retrouvez la liste des banques qui le proposent ici :

www2.sofgas.fr/etablissements-affilies

3

Recherche des artisans et demandes de devis

→ Pour trouver un artisan ou une entreprise, demandez à vos proches et regardez les avis laissés sur internet.

→ Pour obtenir des aides, vous devez recourir à un professionnel RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).

→ Ne signez pas les devis avant d'avoir demandé toutes les aides.



Pour obtenir une aide financière, il est nécessaire de recourir à un professionnel Reconnu Garant de l'Environnement (RGE). Trouvez votre artisan ici :

france-renov.gouv.fr/annuaire-rge

4

Validation des devis et demandes d'aides

→ Une fois que vous recevez la confirmation de l'attribution des différentes aides financières et de leurs montants prévisionnels, vous pouvez signer les devis et engager les travaux.

5

Lancement et réalisation des travaux après dépôt de votre dossier d'aides

→ Lancement et suivi des travaux

→ Lorsque le chantier est important, il peut être utile de faire appel à un maître d'œuvre (architecte ou bureau d'études techniques) dès le début de votre projet, dont la mission sera d'assurer la bonne réalisation des travaux et la cohérence entre les différents artisans.

→ Si vous ne faites pas appel à une maîtrise d'œuvre, nous vous conseillons de rassembler au moins une fois l'ensemble des artisans pour qu'ils se rencontrent et se coordonnent.

6

Réception des travaux

→ Lorsque les travaux sont terminés, transmettez les factures sur votre espace MaPrimeRénov' et effectuez votre demande de paiement. Faites de même pour les autres aides sollicitées.





Lexique et définitions

Rénovation énergétique performante

La rénovation énergétique performante d'un bâtiment ou d'une partie de bâtiment est un ensemble de travaux qui permettent à ce bâtiment ou à cette partie de bâtiment d'atteindre à minima la classe B du DPE après l'étude des 6 postes de travaux essentiels à la réussite d'une rénovation énergétique (isolation des murs, isolation des planchers bas, isolation de la toiture, remplacement des menuiseries extérieures, ventilation, production de chauffage et d'eau chaude sanitaire). Par dérogation, dans le cas de bâtiments présentant des caractéristiques architecturales ou patrimoniales, la rénovation énergétique performante correspond alors au saut de 2 classe DPE et au traitement des 6 postes de travaux précités. (17°bis de l'article L. 111-1 du CCH).

Rénovation énergétique performante globale

Une rénovation énergétique performante globale est une rénovation énergétique performante réalisée en une seule fois, dans un délai de moins de 18 mois pour une maison individuelle, et de moins de 36 mois pour un bâtiment d'habitation collective. (décret n°2022-510 du 8 avril 2022)

DPE

Le diagnostic de performance énergétique (DPE) est un document qui vise principalement à évaluer le niveau de performance de votre logement, à travers l'estimation de sa consommation conventionnelle en énergie et ses émissions associées de gaz à effet de serre.

Neutralité carbone

La neutralité carbone consiste à parvenir à un équilibre entre les émissions de carbone issues des activités humaines et l'absorption du carbone de l'atmosphère par les puits de carbone. Elle constitue l'objectif visé par les Accords de Paris sur le Climat à l'horizon 2050. Pour l'atteindre, nous devons utiliser différents moyens pour réduire et compenser les émissions de gaz à effet de serre (GES) produites par les activités humaines, en particulier le CO₂, le principal gaz à effet de serre en volume dans l'atmosphère.

Energie finale

L'énergie finale (kWh Ef) correspond à l'énergie directement consommée par l'occupant d'un logement. Elle est comptabilisée au niveau du compteur et sert de base à la facturation.

Energie primaire

L'énergie primaire (kWh Ep) est l'énergie contenue dans les ressources naturelles, avant une éventuelle transformation. Elle tient également compte (en plus de l'énergie finale consommée) de l'énergie nécessaire à la production, au stockage, au transport et à la distribution de l'énergie finale. L'Énergie Primaire est la somme de toutes les énergies nécessaires à l'obtention d'une unité d'énergie finale.

Résistance thermique

La résistance thermique, notée R, est la capacité du matériau à résister aux variations de chaleur, c'est-à-dire au chaud comme au froid. Plus la résistance thermique est grande, plus la performance de l'isolant sera élevée.

Gaz à effet de serre

Les gaz à effet de serre (GES) sont des gaz qui absorbent une partie du rayonnement solaire en le redistribuant sous la forme de radiations au sein de l'atmosphère terrestre, phénomène appelé effet de serre.

Déperdition de chaleur

Perte de chaleur du bâtiment

Confort d'été

Le confort d'été est la capacité d'un bâtiment à maintenir une température intérieure maximale agréable l'été, sans avoir à recourir à un système de climatisation.

Pompe à chaleur air/eau

Équipement qui utilise les calories naturellement présentes dans l'air pour produire du chauffage et/ou de l'eau chaude sanitaire dans votre maison.

Isolation des murs par l'extérieur

L'isolation des murs par l'extérieur consiste à envelopper le bâtiment d'un procédé d'isolation, en veillant à éviter les ponts thermiques (points d'interruption de l'isolation, qui peuvent constituer des points de condensation et de dégradation des parois intérieures du logement). Le but est d'éliminer les déperditions de chaleur. Un procédé d'isolation est constitué de l'association d'un matériau isolant et de dispositifs de fixation et de protection (tels que des revêtements, parements, membranes continues si nécessaire) contre des dégradations liées à son exposition aux environnements extérieurs et intérieurs (telles que le rayonnement solaire, le vent, la pluie, la neige, les chocs, l'humidité, le feu), en conformité avec les règles de l'art.

Isolation des parois vitrées

Plusieurs techniques existent pour isoler les parois vitrées de votre logement. Il est possible de remplacer le simple vitrage existant par un double vitrage, d'installer un survitrage en posant une vitre sur la fenêtre existante, de changer la fenêtre en conservant le dormant existant ou enfin de remplacer entièrement la fenêtre existante ce qui nécessite souvent des travaux de maçonneries. Dans ces deux derniers cas, le respect d'une résistance thermique minimale supposera d'équiper a minima les fenêtres installées d'un double vitrage.

PROJET: En attente de règlement

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par l'auditeur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document.

Référence du logiciel validé : **LICIEL Diagnostics v4 [Moteur TribuEnergie: 1.4.25.1]**
 Référence de l'audit : **2023YLO01057**
 Date de visite du bien : **15/07/2023**
 Invariant fiscal du logement : **N/A**
 Méthode de calcul utilisée pour l'établissement de l'audit : **3CL-DPE 2021**
 Numéro d'immatriculation de la copropriété : **N/A**
 Référence de la parcelle cadastrale : **C 443**

Justificatifs fournis pour établir l'audit :
Photographies des travaux

Informations société : Société EXPYR 1, Impasse de Montréjeau 65130 CAPVERN
 Tél. : 06 76 84 15 68 - N°SIREN : 909 453 144 - Compagnie d'assurance : AXA n° 3047185

Généralités

Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
Département	🔍 Observé / mesuré	32 Gers
Altitude	🌐 Donnée en ligne	260 m
Type de bien	🔍 Observé / mesuré	Maison Individuelle
Année de construction	≈ Estimé	Avant 1948
Surface habitable du logement	🔍 Observé / mesuré	144 m ²
Nombre de niveaux du logement	🔍 Observé / mesuré	2
Hauteur moyenne sous plafond	🔍 Observé / mesuré	2,5 m

Enveloppe

Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée	
Mur 1 Nord	Surface du mur	🔍 Observé / mesuré	15,8 m ²
	Type de local adjacent	🔍 Observé / mesuré	un garage
	Surface Aiu	🔍 Observé / mesuré	15,8 m ²
	Etat isolation des parois Aiu	🔍 Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue	🔍 Observé / mesuré	45 m ²
	Etat isolation des parois Aue	🔍 Observé / mesuré	non isolé
	Matériau mur	🔍 Observé / mesuré	Mur en pisé ou béton de terre stabilisé (à partir d'argile crue)
	Epaisseur mur	🔍 Observé / mesuré	50 cm
	Isolation	🔍 Observé / mesuré	non
Mur 2 Nord	Surface du mur	🔍 Observé / mesuré	32,46 m ²
	Type de local adjacent	🔍 Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	🔍 Observé / mesuré	Mur en pisé ou béton de terre stabilisé (à partir d'argile crue)
	Epaisseur mur	🔍 Observé / mesuré	50 cm
Mur 3 Nord	Isolation	🔍 Observé / mesuré	non
	Surface du mur	🔍 Observé / mesuré	9,2 m ²
	Type de local adjacent	🔍 Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	🔍 Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur	🔍 Observé / mesuré	50 cm
	Isolation	🔍 Observé / mesuré	oui
Mur 4 Sud	Année isolation	📄 Document fourni	2001 - 2005
	Surface du mur	🔍 Observé / mesuré	43,89 m ²
	Type de local adjacent	🔍 Observé / mesuré	l'extérieur

	Matériau mur		Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur		Observé / mesuré	50 cm
	Isolation		Observé / mesuré	non
Mur 5 Sud	Surface du mur		Observé / mesuré	8,59 m ²
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur		Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur		Observé / mesuré	50 cm
	Isolation		Observé / mesuré	oui
	Année isolation		Document fourni	2001 - 2005
	Surface du mur		Observé / mesuré	2,3 m ²
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	un cellier
	Surface Aiu		Observé / mesuré	2,3 m ²
Mur 6 Est	Etat isolation des parois Aiu		Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue		Observé / mesuré	19 m ²
	Etat isolation des parois Aue		Observé / mesuré	non isolé
	Matériau mur		Observé / mesuré	Mur en briques creuses
	Epaisseur mur		Observé / mesuré	≤ 15 cm
	Isolation		Observé / mesuré	non
	Surface du mur		Observé / mesuré	22,26 m ²
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	l'extérieur
	Mur 7 Est	Matériau mur		Observé / mesuré
Epaisseur mur			Observé / mesuré	50 cm
Isolation			Observé / mesuré	non
Surface du mur			Observé / mesuré	95 m ²
Mur 8 Est	Type de local adjacent		Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur		Observé / mesuré	Murs en ossature bois avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur		Observé / mesuré	18 cm
	Isolation		Observé / mesuré	oui
Mur 9 Ouest	Surface du mur		Observé / mesuré	22,97 m ²
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur		Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur		Observé / mesuré	50 cm
	Isolation		Observé / mesuré	oui
Mur 10 Ouest	Année isolation		Document fourni	2001 - 2005
	Surface du mur		Observé / mesuré	9,5 m ²
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	un cellier
	Surface Aiu		Observé / mesuré	9,5 m ²
	Etat isolation des parois Aiu		Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue		Observé / mesuré	19 m ²
	Etat isolation des parois Aue		Observé / mesuré	non isolé
	Matériau mur		Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur		Observé / mesuré	50 cm
	Isolation		Observé / mesuré	inconnue
Mur 11 Ouest	Année de construction/rénovation		Valeur par défaut	Avant 1948
	Surface du mur		Observé / mesuré	17,3 m ²
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	un comble fortement ventilé
	Surface Aiu		Observé / mesuré	17,3 m ²
	Etat isolation des parois Aiu		Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue		Observé / mesuré	58 m ²
	Etat isolation des parois Aue		Observé / mesuré	non isolé
	Matériau mur		Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur		Observé / mesuré	50 cm

	Isolation	<input type="radio"/> Observé / mesuré	inconnue
	Année de construction/rénovation	<input checked="" type="checkbox"/> Valeur par défaut	Avant 1948
Plancher	Surface de plancher bas	<input type="radio"/> Observé / mesuré	72 m ²
	Type de local adjacent	<input type="radio"/> Observé / mesuré	un terre-plein
	Etat isolation des parois Aue	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non isolé
	Périmètre plancher bâtiment déperditif	<input type="radio"/> Observé / mesuré	48 m
	Surface plancher bâtiment déperditif	<input type="radio"/> Observé / mesuré	72 m ²
	Type de pb	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Dalle béton
	Isolation: oui / non / inconnue	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non
		Surface de plancher haut	<input type="radio"/> Observé / mesuré
Plafond	Type de local adjacent	<input type="radio"/> Observé / mesuré	un comble fortement ventilé
	Surface Aiu	<input type="radio"/> Observé / mesuré	72 m ²
	Surface Aue	<input type="radio"/> Observé / mesuré	102 m ²
	Etat isolation des parois Aue	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non isolé
	Type de ph	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Plafond entre solives bois avec ou sans remplissage
		Isolation	<input type="radio"/> Observé / mesuré
Fenêtre 1 Est	Surface de baies	<input type="radio"/> Observé / mesuré	1,04 m ²
	Placement	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur 7 Est
	Orientation des baies	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	<input type="radio"/> Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	<input type="radio"/> Observé / mesuré	simple vitrage
	Positionnement de la menuiserie	<input type="radio"/> Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Fenêtre 2 Sud	Surface de baies	<input type="radio"/> Observé / mesuré
Placement		<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur 4 Sud
Orientation des baies		<input type="radio"/> Observé / mesuré	Sud
Inclinaison vitrage		<input type="radio"/> Observé / mesuré	vertical
Type ouverture		<input type="radio"/> Observé / mesuré	Fenêtres battantes
Type menuiserie		<input type="radio"/> Observé / mesuré	Bois
Présence de joints d'étanchéité		<input type="radio"/> Observé / mesuré	non
Type de vitrage		<input type="radio"/> Observé / mesuré	simple vitrage
Positionnement de la menuiserie		<input type="radio"/> Observé / mesuré	au nu intérieur
Largeur du dormant menuiserie		<input type="radio"/> Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Type volets		<input type="radio"/> Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
Type de masques proches	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Absence de masque proche	
Type de masques lointains	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
Fenêtre 3 Sud	Surface de baies	<input type="radio"/> Observé / mesuré	1,74 m ²
	Placement	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur 4 Sud
	Orientation des baies	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	<input type="radio"/> Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	<input type="radio"/> Observé / mesuré	survitrage
	Epaisseur lame air	<input type="radio"/> Observé / mesuré	6 mm

	Présence couche peu émissive	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	Pas de protection solaire
	Type de masques proches	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Fenêtre 4 Nord	Surface de baies	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	1,74 m ²
	Placement	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	Mur 2 Nord
	Orientation des baies	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	survitrage
	Epaisseur lame air	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	6 mm
	Présence couche peu émissive	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	Pas de protection solaire
	Type de masques proches	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Fenêtre 5 Ouest	Surface de baies	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	0,63 m ²
	Placement	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	Mur 9 Ouest
	Orientation des baies	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	14 mm
	Présence couche peu émissive	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Fenêtre 6 Sud	Surface de baies	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	0,71 m ²
	Placement	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	Mur 5 Sud
	Orientation des baies	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	14 mm
	Présence couche peu émissive	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	<input type="checkbox"/>	Observé / mesuré	Air

	Positionnement de la menuiserie	🔍 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	🔍 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	🔍 Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	🔍 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	🔍 Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Porte-fenêtre Nord	Surface de baies	🔍 Observé / mesuré	2,67 m²
	Placement	🔍 Observé / mesuré	Mur 4 Sud
	Orientation des baies	🔍 Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage	🔍 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	🔍 Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes
	Type menuiserie	🔍 Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	🔍 Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	🔍 Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	🔍 Observé / mesuré	14 mm
	Présence couche peu émissive	🔍 Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	🔍 Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	🔍 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	🔍 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	🔍 Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	🔍 Observé / mesuré	Absence de masque proche
Type de masques lointains	🔍 Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
Porte	Surface de porte	🔍 Observé / mesuré	3,41 m²
	Placement	🔍 Observé / mesuré	Mur 4 Sud
	Type de local adjacent	🔍 Observé / mesuré	l'extérieur
	Nature de la menuiserie	🔍 Observé / mesuré	Porte simple en bois
	Type de porte	🔍 Observé / mesuré	Porte avec 30-60% de vitrage simple
	Présence de joints d'étanchéité	🔍 Observé / mesuré	non
	Positionnement de la menuiserie	🔍 Observé / mesuré	au nu intérieur
Largeur du dormant menuiserie	🔍 Observé / mesuré	Lp: 5 cm	
Pont Thermique 1	Type de pont thermique	🔍 Observé / mesuré	Mur 7 Est / Fenêtre 1 Est
	Type isolation	🔍 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	🔍 Observé / mesuré	4,2 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	🔍 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Position menuiseries	🔍 Observé / mesuré	au nu intérieur	
Pont Thermique 2	Type de pont thermique	🔍 Observé / mesuré	Mur 4 Sud / Fenêtre 2 Sud
	Type isolation	🔍 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	🔍 Observé / mesuré	11 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	🔍 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Position menuiseries	🔍 Observé / mesuré	au nu intérieur	
Pont Thermique 3	Type de pont thermique	🔍 Observé / mesuré	Mur 4 Sud / Fenêtre 3 Sud
	Type isolation	🔍 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	🔍 Observé / mesuré	5,5 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	🔍 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Position menuiseries	🔍 Observé / mesuré	au nu intérieur	
Pont Thermique 4	Type de pont thermique	🔍 Observé / mesuré	Mur 2 Nord / Fenêtre 4 Nord
	Type isolation	🔍 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	🔍 Observé / mesuré	5,5 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	🔍 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Position menuiseries	🔍 Observé / mesuré	au nu intérieur	
Pont Thermique 5	Type de pont thermique	🔍 Observé / mesuré	Mur 4 Sud / Porte-fenêtre Nord
	Type isolation	🔍 Observé / mesuré	non isolé

	Longueur du PT	🔍	Observé / mesuré	5,6 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	🔍	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	🔍	Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 6	Type de pont thermique	🔍	Observé / mesuré	Mur 4 Sud / Porte
	Type isolation	🔍	Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	🔍	Observé / mesuré	6,6 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	🔍	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	🔍	Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 7	Type PT	🔍	Observé / mesuré	Mur 1 Nord / Plancher Int.
	Type isolation	🔍	Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT	🔍	Observé / mesuré	3,2 m
Pont Thermique 8	Type PT	🔍	Observé / mesuré	Mur 1 Nord / Plancher
	Type isolation	🔍	Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT	🔍	Observé / mesuré	3,2 m
Pont Thermique 9	Type PT	🔍	Observé / mesuré	Mur 2 Nord / Plancher Int.
	Type isolation	🔍	Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT	🔍	Observé / mesuré	6,5 m
Pont Thermique 10	Type PT	🔍	Observé / mesuré	Mur 2 Nord / Plancher
	Type isolation	🔍	Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT	🔍	Observé / mesuré	6,8 m
Pont Thermique 11	Type PT	🔍	Observé / mesuré	Mur 3 Nord / Plancher Int.
	Type isolation	🔍	Observé / mesuré	ITI / non isolé
	Longueur du PT	🔍	Observé / mesuré	1,8 m
Pont Thermique 12	Type PT	🔍	Observé / mesuré	Mur 3 Nord / Plancher
	Type isolation	🔍	Observé / mesuré	ITI / non isolé
	Longueur du PT	🔍	Observé / mesuré	1,8 m
Pont Thermique 13	Type PT	🔍	Observé / mesuré	Mur 4 Sud / Plancher Int.
	Type isolation	🔍	Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT	🔍	Observé / mesuré	8,8 m
Pont Thermique 14	Type PT	🔍	Observé / mesuré	Mur 4 Sud / Plancher
	Type isolation	🔍	Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT	🔍	Observé / mesuré	11 m
Pont Thermique 15	Type PT	🔍	Observé / mesuré	Mur 5 Sud / Plancher Int.
	Type isolation	🔍	Observé / mesuré	ITI / non isolé
	Longueur du PT	🔍	Observé / mesuré	1,7 m
Pont Thermique 16	Type PT	🔍	Observé / mesuré	Mur 5 Sud / Plancher
	Type isolation	🔍	Observé / mesuré	ITI / non isolé
	Longueur du PT	🔍	Observé / mesuré	1,9 m
Pont Thermique 17	Type PT	🔍	Observé / mesuré	Mur 7 Est / Plancher Int.
	Type isolation	🔍	Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT	🔍	Observé / mesuré	4,4 m
Pont Thermique 18	Type PT	🔍	Observé / mesuré	Mur 7 Est / Plancher
	Type isolation	🔍	Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT	🔍	Observé / mesuré	4,7 m
Pont Thermique 19	Type PT	🔍	Observé / mesuré	Mur 9 Ouest / Plancher Int.
	Type isolation	🔍	Observé / mesuré	ITI / non isolé
	Longueur du PT	🔍	Observé / mesuré	4,6 m
Pont Thermique 20	Type PT	🔍	Observé / mesuré	Mur 9 Ouest / Plancher
	Type isolation	🔍	Observé / mesuré	ITI / non isolé
	Longueur du PT	🔍	Observé / mesuré	4,7 m
Pont Thermique 21	Type PT	🔍	Observé / mesuré	Mur 10 Ouest / Plancher Int.
	Type isolation	🔍	Observé / mesuré	inconnue / non isolé

Pont Thermique 22	Longueur du PT	🔍 Observé / mesuré	1,9 m
	Type PT	🔍 Observé / mesuré	Mur 10 Ouest / Plancher
	Type isolation	🔍 Observé / mesuré	inconnue / non isolé
Pont Thermique 23	Longueur du PT	🔍 Observé / mesuré	1,9 m
	Type PT	🔍 Observé / mesuré	Mur 11 Ouest / Plancher Int.
	Type isolation	🔍 Observé / mesuré	inconnue / non isolé
Pont Thermique 24	Longueur du PT	🔍 Observé / mesuré	3,5 m
	Type PT	🔍 Observé / mesuré	Mur 11 Ouest / Plancher
	Type isolation	🔍 Observé / mesuré	inconnue / non isolé
	Longueur du PT	🔍 Observé / mesuré	3,5 m

Systèmes

Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée	
Ventilation	Type de ventilation	🔍 Observé / mesuré	Ventilation par ouverture des fenêtres
	Façades exposées	🔍 Observé / mesuré	plusieurs
	Logement Traversant	🔍 Observé / mesuré	oui
Chauffage	Type d'installation de chauffage	🔍 Observé / mesuré	Installation de chauffage simple
	Nombre de niveaux desservis	🔍 Observé / mesuré	1
	Type générateur	🔍 Observé / mesuré	GPL - Chaudière GPL/propane/butane standard installée entre 2001 et 2015
	Année installation générateur	🔍 Observé / mesuré	2004 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
	Energie utilisée	🔍 Observé / mesuré	GPL
	Type de combustible GPL	🔍 Observé / mesuré	GPL
	Cper (présence d'une ventouse)	🔍 Observé / mesuré	non
	Pn générateur	🔍 Observé / mesuré	24 kW
	Présence d'une veilleuse	🔍 Observé / mesuré	non
	Chaudière murale	🔍 Observé / mesuré	non
	Présence d'une régulation/Ajust, T° Fonctionnement	🔍 Observé / mesuré	non
	Présence ventilateur / dispositif circulation air dans circuit combustion	🔍 Observé / mesuré	non
	Type émetteur	🔍 Observé / mesuré	Radiateur bitube avec robinet thermostatique
	Température de distribution	🔍 Observé / mesuré	supérieur à 65°C
	Année installation émetteur	🔍 Observé / mesuré	2004 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
	Type de chauffage	🔍 Observé / mesuré	central
	Equipement intermittence	🔍 Observé / mesuré	Avec intermittence centrale sans minimum de température
Eau chaude sanitaire	Nombre de niveaux desservis	🔍 Observé / mesuré	1
	Type générateur	🔍 Observé / mesuré	Electrique - Ballon électrique à accumulation vertical (catégorie B ou 2 étoiles)
	Année installation générateur	🔍 Observé / mesuré	2004 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
	Energie utilisée	🔍 Observé / mesuré	Electrique
	Chaudière murale	🔍 Observé / mesuré	non
	Type de distribution	🔍 Observé / mesuré	production en volume habitable alimentant des pièces contiguës
	Type de production	🔍 Observé / mesuré	accumulation
Volume de stockage	🔍 Observé / mesuré	200 L	

Références réglementaires utilisées :

Article L134-4-2 du CCH, décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011, arrêtés du 31 mars 2021, 8 octobre 2021 et du 17 juin 2021 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, décret n°2008-461 du 15 mai 2008, arrêtés du 16 mars 2023 décret 2020-1610, 2020-1609, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010.

Attestation A

Attestation relative à la capacité de réaliser les audits énergétiques prévus à l'article L. 126-28-1 du code de la construction et de l'habitation, établie pour un diagnostiqueur immobilier DPE¹, délivrée par (l'organisme de certification I.Cert)

Cette attestation doit être : présentée au propriétaire ou à son mandataire lors de la visite du logement et annexée à cet audit énergétique.

Monsieur LOUBEAU Yannick, diagnostiqueur immobilier, certifié par l'organisme de certification² I.Cert, pour réaliser des diagnostics DPE, a déclaré avoir suivi une formation, depuis moins de 6 mois, le 11/04/2023 pour 3.5 heures et du 21/03 au 11/04/2023 pour 10.5 heures pour réaliser les audits énergétiques prévus par l'article L. 126-28-1 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Cette formation a été dispensée par un organisme de formation certifié dans les conditions définies à l'article R. 6316-1 du code du travail et/ou à l'arrêté mentionné à l'article R. 271-1 du code de la construction et de l'habitation.

Cette attestation indique par conséquent que Monsieur LOUBEAU Yannick respecte les conditions définies au d du 2° de l'article 1 du décret n° 2022-780 du 4 mai 2022 relatif à l'audit énergétique mentionné à l'article L. 126-28-1 du code de la construction et de l'habitation, pendant une période maximale de 9 mois et au plus tard jusqu'à la date limite fixée par le décret susvisé, soit le 31 décembre 2023.

date de prise d'effet de l'attestation : 11/05/2023

date de fin de validité de l'attestation : 31/12/2023

Signature du responsable de l'OC :



Juliette JANNOT – Directrice Générale

¹ professionnel mentionné à l'article R. 271-1 du code de la construction et de l'habitation certifié pour réaliser un diagnostic de performance énergétique.

² organisme certificateur accrédité par le COFRAC certification de personnes n°4-0522 portée disponible sur www.cofrac.fr.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR réalisée pour le dossier n° **2023YLO01057** relatif à l'immeuble bâti visité situé au : Au Parribets 32300 PONSAN SOUBIRAN.

Je soussigné, **LOUBEAU Yannick**, technicien diagnostiqueur pour la société **Société EXPYR** atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L.271-6 du Code de la Construction, à savoir :

- Disposer des compétences requises pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier, ainsi qu'en atteste mes certifications de compétences :

Prestations	Nom du diagnostiqueur	Entreprise de certification	N° Certification	Echéance certif
DPE	LOUBEAU Yannick	I.Cert	CPDI0285	10/05/2028 (Date d'obtention : 11/05/2023)
Audit Energetique	LOUBEAU Yannick	I.Cert	AE-CPDI0285	10/05/2028 (Date d'obtention : 11/05/2023)

- Avoir souscrit à une assurance (AXA n° 3047185 valable jusqu'au 06/02/2023) permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de ma responsabilité en raison de mes interventions.
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir les états, constats et diagnostics composant le dossier.
- Disposer d'une organisation et des moyens (en matériel et en personnel) appropriés pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier.

Fait à **PONSAN SOUBIRAN**, le **15/07/2023**

Signature de l'opérateur de diagnostics :

Article L271-6 du Code de la Construction et de l'habitation

« Les documents prévus aux 1° à 4° et au 6° de l'article L. 271-4 sont établis par une personne présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés. Cette personne est tenue de souscrire une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions. Elle ne doit avoir aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents mentionnés au premier alinéa. Un décret en Conseil d'Etat définit les conditions et modalités d'application du présent article. »

Article L271-3 du Code de la Construction et de l'habitation

« Lorsque le propriétaire charge une personne d'établir un dossier de diagnostic technique, celle-ci lui remet un document par lequel elle atteste sur l'honneur qu'elle est en situation régulière au regard des articles L.271-6 et qu'elle dispose des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier. »



SARL SOCIETE D'EXPERTISE PYREENNE
 1 Impasse de Montréjeau
 65130 CAPVERN

Bordeaux, le 03 Mai 2023

Votre contrat

Responsabilité Civile Prestataire
 Diagnostiqueur immobilier et expert
 Souscrit le 07/02/2022

Vos références

Contrat 10939589804

Votre attestation Responsabilité Civile Prestataire

AXA France IARD atteste que :

SARL SOCIETE D'EXPERTISE PYREENNE

Est titulaire du contrat d'assurance n° 10939589804 ayant pris effet le 07/02/2022.
 Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

ACTIVITES A	ACTIVITES B dont ACTIVITES A	ACTIVITES C dont ACTIVITES A & B
<ul style="list-style-type: none"> Le Constat des Risques d'Exposition au Plomb (CREP) Le Diagnostic de Risque d'Intoxication au Plomb dans les Peintures (DRIPP) L'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux contenant de l'amiante, Le dossier Technique Amiante (DTA) Le Diagnostic Amiante avant-vente Le contrôle périodique de l'état de conservation des Matériaux et Produits Contenant de l'Amiante (MPCA), Le Dossier Amiante Partie Privative (DAPP) L'état relatif à la présence de termites L'état parasitaire (Mérules, Vrilles, Lyctus) Information sur la présence de Mérule (Loi Alur) Le diagnostic Légionelle L'état de l'installation intérieure de gaz, dont ERP 	<ul style="list-style-type: none"> Le formateur, l'examineur, le certificateur diagnostic, La détection de l'humidité et des fuites d'eau non destructive, Le diagnostic sécurité piscine, Le diagnostic amiante avant travaux/démolition, Le diagnostic de repérage de l'amiante sur les navires, et sur les matériels roulants ferroviaires, Le contrôle visuel après travaux de retrait MPCA, Le contrôle de la qualité de l'air, de la concentration 	<ul style="list-style-type: none"> La recherche de plomb avant travaux ou démolition, Le diagnostic plomb dans l'eau, métaux lourds, Le contrôle visuel après travaux plomb, Le diagnostic acoustique Le diagnostic Radon, Le diagnostic géothermie G, Le diagnostic Monoxyde de Carbone, Le diagnostic et le conseil relatifs à la gestion des Produits, Equipements, Matériaux, et des Déchets issus de la démolition ou de la rénovation des bâtiments dans le cadre de la mise en place d'une économie circulaire (PEMD 2022),

-1-



<ul style="list-style-type: none"> L'état de l'installation intérieure d'électricité, dont ERP La vérification initiale, et périodique gaz/électricité Diagnostic assainissement collectif et non collectif Le diagnostic humidité, La vérification de la conformité du logement aux normes de décence, et de salubrité Le diagnostic accessibilité handicapé, Le diagnostic de la performance numérique, Le diagnostic Eco Prêt, Prêt à Taux Zéro, Prêt Conventionné : normes d'habitabilité Le diagnostic Loi Boutin, Loi Scellier, Loi Carrez, Le mesurage de la surface habitable, et d'habitabilité, La coordination SPS, L'Etat des Servitudes, Risques et d'Information sur les Sols (ESRIS) L'état des risques et pollution ERP Le Diagnostic de Performance Energétique (DPE) Réalisations de bilans thermiques par infiltrométrie et/ou thermographie infrarouge La mesure de la perméabilité des réseaux aérialiques, La délivrance de l'attestation de la réglementation thermique RT 2012/2020 Qualification 8711 : Mise en place d'un système de mesure, et réalisation des mesures de perméabilité à l'air des enveloppes de bâtiment, Qualification 8722 : Mise en place d'un système de mesure, et réalisation des mesures de perméabilité à l'air des réseaux aérialiques, L'étude thermiques RT 2005/2012/2020, et bâtiments existants, L'Analyse du Cycle de Vie du Bâtiment (ACV) L'audit énergétique de maison individuelle (Formation FEBEAT) L'état des lieux locaux, dont celui relatif à la conformité aux normes d'habitabilité, et dans le cadre de l'établissement d'un prêt, L'assistance à la réception de logement 	<ul style="list-style-type: none"> en fibre d'amiante dans l'air ; mesure d'empoussièrement, Le conseil en économie et maîtrise de l'énergie à L'EXCLUSION DE TOUTES PRECONISATIONS DE TRAVAUX Le diagnostic ascenseur, Le diagnostic contrôle de sécurité des Aires de jeux Le certificat de conformité des travaux de réhabilitation dans le cadre de l'investissement locatif dans l'ancien Le diagnostic pathologique des bâtiments, après examen technique L'expertise et l'estimation de valeur vénale et locatif, expertise amiable Le diagnostic Mâchefer avant travaux et démolition L'assistance, le conseil, le contrôle, la certification de la mise en place de la modélisation numérique du bâtiment (BIM) 	<ul style="list-style-type: none"> Le diagnostic de la pollution des sols, Fourniture et/ou pose de détecteurs de fumée (DAAF), Diagnostic Voiries -Amiante-HAP-Silice, Contrôle des installations électriques par thermographie infrarouge selon spécification APSAD D19, Contrôle des installation et équipement incendie Contrôle initial et périodique des installations d'électricité, de gaz, de engins de levage et de chantier Le Diagnostic Technique Global (DTG), Le Document d'Evaluation Unique des Risques d'Entreprise (DUER) pour le compte des syndics et gestionnaires d'immeuble La réalisation de l'état descriptif de division, millième-tantième L'audit énergétique règlementaire, y compris Qualification 8731, et en Copropriété Contrôle des travaux d'isolation des combles, L'état Risques et Environnement pour les aléas naturels, miniers, ou technologiques, sismicité, potentiel radon et pollution, Les Diagnostics de conformité de matériels de radio protection PCR Missions d'Expert en Rénovation Energétique ERE Le Diagnostic pour les missions de dépôt de Permis de Travaux Les fans tests, test par infiltrométrie des installations soumise à l'extinction automatique à gaz IEAG, norme ISO 14520, L'Etude Environnementale et Thermique RE 2020, et bâtiments existants, La délivrance de l'attestation de la Réglementation Environnementale RE 2020, Le Contrôle des Ventilations Mécaniques VMC lié à la RE 2020..
--	---	---

- 2 -



--	--	--

La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.

La présente attestation est valable du 01/02/2023 au 31/01/2024 et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Guillaume BORIE, Directeur Général Délégué

Nature des garanties

Nature des garanties	OPTION 1	Limites de garanties en €
Tous dommages corporels, matériel et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe "autres garanties" ci-après)		9 000 000 € par année d'assurance
Dont :		9 000 000 € par année d'assurance
Dommages corporels		
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus		1 200 000 € par année d'assurance

Autres garanties



Nature des garanties	Limites de garanties en €
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus) Article 3.1 des CG	750 000 € par année d'assurance
Responsabilité civile professionnelle (tous dommages confondus)	500 000 € par année d'assurance dont 300 000 € par sinistre
Dommages immatériels non consécutifs autre que ceux visés par l'obligation d'assurance (article 3.2 des CG)	150 000 € par année d'assurance
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	150 000 € par sinistre
Reconstitution de documents / médias confiés (selon extension aux conditions particulières)	30 000 € par sinistre
CG: conditions générales du contrat	



Certificat de compétences Diagnosticueur Immobilier

N° CPDI 0285 Version 012

Je soussignée, **Juliette JANNOT, Directrice Générale d'I.Cert**, atteste que :

Monsieur LOUBEAU Yannick

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR 01 (cycle de 5 ans) - CPE DI DR 06 (cycle de 7 ans)), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention	Amiante Avec Mention Date d'effet : 17/10/2022 - Date d'expiration : 16/10/2029
Amiante sans mention	Amiante Sans Mention Date d'effet : 17/10/2022 - Date d'expiration : 16/10/2029
Electricité	Etat de l'installation intérieure électrique Date d'effet : 17/10/2018 - Date d'expiration : 16/10/2023
Energie avec mention	Energie avec mention Date d'effet : 21/10/2022 - Date d'expiration : 20/10/2029
Energie sans mention	Energie sans mention Date d'effet : 21/10/2022 - Date d'expiration : 20/10/2029
Gaz	Etat de l'installation intérieure gaz Date d'effet : 23/07/2022 - Date d'expiration : 22/07/2029
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 23/07/2022 - Date d'expiration : 22/07/2029
Termites	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine Date d'effet : 23/07/2022 - Date d'expiration : 22/07/2029

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.
Edité à Saint-Grégoire, le 24/10/2022.

Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification ou Arrêté du 8 novembre 2019 relatif aux compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux, dans les immeubles bâtis ou Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification. Ou Arrêté du 2 juillet 2018 modifié définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification Ou Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.



Certification de personnes
Diagnosticueur
Portée disponible sur www.icert.fr

Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K – 35760 Saint-Grégoire



Attestation A

Attestation relative à la capacité de réaliser les audits énergétiques prévus à l'article L. 126-28-1 du code de la construction et de l'habitation, établie pour un diagnostiqueur immobilier DPE¹, délivrée par (l'organisme de certification I.Cert)

Cette attestation doit être : présentée au propriétaire ou à son mandataire lors de la visite du logement et annexée à cet audit énergétique.

Monsieur LOUBEAU Yannick, diagnostiqueur immobilier, certifié par l'organisme de certification² I.Cert, pour réaliser des diagnostics DPE, a déclaré avoir suivi une formation, depuis moins de 6 mois, le 11/04/2023 pour 3.5 heures et du 21/03 au 11/04/2023 pour 10.5 heures pour réaliser les audits énergétiques prévus par l'article L. 126-28-1 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Cette formation a été dispensée par un organisme de formation certifié dans les conditions définies à l'article R. 6316-1 du code du travail et/ou à l'arrêté mentionné à l'article R. 271-1 du code de la construction et de l'habitation.

Cette attestation indique par conséquent que Monsieur LOUBEAU Yannick respecte les conditions définies au d du 2° de l'article 1 du décret n° 2022-780 du 4 mai 2022 relatif à l'audit énergétique mentionné à l'article L. 126-28-1 du code de la construction et de l'habitation, pendant une période maximale de 9 mois et au plus tard jusqu'à la date limite fixée par le décret susvisé, soit le 31 décembre 2023.

date de prise d'effet de l'attestation : 11/05/2023

date de fin de validité de l'attestation : 31/12/2023

Signature du responsable de l'OC :



Juliette JANNOT – Directrice Générale

¹ professionnel mentionné à l'article R. 271-1 du code de la construction et de l'habitation certifié pour réaliser un diagnostic de performance énergétique.

² organisme certificateur accrédité par le COFRAC certification de personnes n°4-0522 portée disponible sur www.cofrac.fr.